

RC  
Avril 22  
Rapport annuel

# Instruction publique

## I.

### Écoles

#### A. Redoublement

Le nombre des écoles a éprouvé quelques changements, soit par suite du mouvement progressif ou rétrograde de la population de quelques unes, soit par l'introduction de la méthode d'enseignement mutuel dans quelques autres.

En résultat il y a ~~été~~ un Régent au 31 Mars 1892.

Quelques écoles qui réunissent au delà de 60 élèves, n'ont pas été redoublées, les Municipalités ayant demandé un suris, motivé par la plupart sur l'intention d'introduire l'enseignement mutuel et <sup>ce a été</sup> ~~il sera~~ ~~par~~ ~~quelques~~ ~~un~~ ~~ou~~ ~~meurtre~~

Deux Dames bienfaitrices font donner, par une maîtresse, des leçons d'ouvrages aux jeunes filles de Gilly; mais cette école doit être regardée comme un établissement particulier.

#### B. Maisons d'écoles

Il a été construit des maisons d'école à Breulleville et à Romeyrou. — Celles de Provenca, de Sugny et de Villarsel ont été réparées. — Celle de St-Barthélémy pour l'école réformée a été aux frais de l'État à qui elle appartient.

Il a été construit des Chambres d'écoles nouvelles à Concière et à Romeyrou. La Municipalité de Smailles en a fait établir deux dans le ci-devant Château l'une pour l'école réformée, l'autre pour l'école catholique.

Il en a été construit une nouvelle à Gilly; elle est bien bâtie, très propre à sa destination et pourvue de tout ce qui est nécessaire pour l'enseignement mutuel; l'État a fourni 240 francs pour cette construction, et les Dames ~~de~~ ~~la~~ ~~ville~~ ~~de~~ ~~Sugny~~ ~~ont~~ ~~versé~~ ~~2,500~~ ~~fr.~~ —

Les Chambres d'école de Ballaiguer, Dailles, Goumours et Pailly ont été réparées et rendues propres à l'introduction de la méthode d'enseignement mutuel. L'État a accordé pour cet effet 50 francs à la Municipalité de Ballaiguer et 40 francs à celle de Pailly.

Les Chambres d'école de Senthax, de Stanchan, et de Polien-Petit ont aussi été réparées.

8

n'avait pas encore pu commencer ses fonctions en Mai 1821; On  
 espère que le prochain rapport confirmera les espérances que les  
 Académiques fonderoient sur les connaissances et les bonnes dispositions de ce nouveau  
 Maître. La Classe du Principal était composée de 4 Scoliers ~~en 1821~~

Clubonne n'a dans ce moment qu'une classe latine qui va bien.  
 La 2<sup>e</sup> Classe n'était établie que provisoirement, au moyen d'un arrangement  
 particulier pris avec un jeune homme d'Clubonne, dont le traitement modique  
 était payé par les Scoliers; Ce jeune homme s'étant retiré, cette Classe  
 se trouve supprimée par la fait.

Avenches a une Classe latine, dont le Maître a obtenu un témoignage  
 honorable.

Orbe a une Classe latine, vacante dans ce moment par l'avancement  
 celui qui la desservait à la place de Principal du Collège de Nyon.

Rollé a aussi une Classe latine, dont le Régent a obtenu un bon témoignage.

## IV. Collège Académique

### A. Régence

L'Académie ~~me~~ a fait connaître que dans le <sup>sein</sup> Trabeau des Régents  
 Collège Académique, lequel a eu lieu en Mai 1821, Messieurs ~~C. D. G. P. G.~~  
 en général fort approuvés.

N<sup>o</sup>. le Ministre Paschoud, Régent de la 4<sup>ème</sup> Classe, ayant été avancé à  
 Cure, a été remplacé par N<sup>o</sup>. Guisan ci-devant Principal du Collège de Nyon  
 est entré en fonctions immédiatement après le 1<sup>er</sup> Janvier de l'année courante.

### B. Scoliers

Les Scoliers sont au nombre de

48 dans la 1<sup>ère</sup> Classe

31 — 2<sup>e</sup>

39 — 3<sup>e</sup>

35 — 4<sup>e</sup>

32 — 5<sup>e</sup>

L'Académie a annoncé qu'elle était satisfaite de l'état du Collège; ce qui  
 doit sans doute s'entendre d'une manière générale et avec les exceptions aux  
 quelles on doit s'attendre, vu le grand nombre des Scoliers et la légèreté  
 naturelle à leur âge.

## C. Gymnastique.

Les Exercices de Gymnastique sont fréquents par 30 Soldats. Il serait à désirer qu'il y eût plus d'ordre dans cette partie; les Soldats envisagent ces exercices comme une récréation, et ils ont raison sans doute; mais ils oublient trop que cette récréation doit être soumise à une règle exacte; — néanmoins on doit rendre justice au zèle avec lequel le Maître chargé de ces fonctions, s'en acquitte, ainsi que de ce qui a rapport aux exercices Militaires; et si les uns & les autres de ces exercices ne remplissent pas pleinement leur but, ~~ils le remplissent du moins~~ <sup>ils l'ont atteint</sup> en grande partie.

### D. Langue allemande

La place de Maître de Langue Allemande avait été conférée à M<sup>r</sup> Praty qui, dans les examens s'était montré versé dans la Littérature Allemande; après quelques hésitations, il a renoncé à cette place qui se trouve ainsi encore vacante, un nouveau concours est ouvert actuellement;

### E. Dessin

Il a été fait un Règlement pour la place de Maître de Dessin, et les <sup>élèves</sup> ~~élèves~~ du choix d'un maître dont que le Local destiné aux Leçons de Dessin sera préparé —

## V. Académie

### A. Professeurs

Même les Professeurs ont donné régulièrement les cours qu'ils sont chargés de donner, et le Procès Verbal du dernier examen, approbatif de tous, contient en outre à l'égard de plusieurs, des mentions particulières <sup>très</sup> méritées honorables.

Sur l'observation qui avait été faite que les leçons particulières du Professeur de Mathématique avaient quelque influence sur les examens, ce Professeur a fait connaître qu'il changerait sa méthode à cet égard —

M<sup>r</sup> le Professeur Stuve continuant d'être malade, est remplacé pour les leçons de Chimie et de minéralogie par M<sup>r</sup> Mercanton, qui s'acquitte avec zèle de cette tâche —

X La Chaire de Droit naturel et de Procédure Civile et Criminelle, est encore vacante — Un premier concours pour cette chaire avait été ouvert sans succès; Un second concours a été ouvert; Un seul candidat s'est présenté; mais les examens n'ont pas encore eu lieu. Il a été pourvu à ce que l'enseignement des objets importants de cette chaire ne fût pas suspendu. Le Cours de Droit naturel est donné par M<sup>r</sup> Courte, et le Cours de Procédure par M<sup>r</sup> D.

enorgueux

1. Du  
oublié

à une  
non. Il  
ante :

ce que  
à des  
égérie

annexé à l'ordonnance  
B. Chaire

M<sup>re</sup> de la Chappe Membre du Tribunal d'Appel — Le choix de  
hommes ~~habiles~~ prouve l'intérêt que le Conseil d'Etat a mis à ce que  
des objets des Lettres Académiques fussent enseignés avec avantage pour  
l'avenir, et non pas seulement pour les besoins immédiats de la  
Université. Au reste, le nombre de deux Chaires pour l'enseignement des Lettres  
dans les sciences qu'il y avait été proposé à l'origine ne suffisant pas  
de reconstruire insuffisamment, le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil de  
statuer sur la suppression de l'enseignement des Lettres dans cette Université, la création d'une 3<sup>e</sup> Chaire, &c.

M<sup>re</sup> Normand Professeur de Littérature Française ayant été dans le cas  
faire une absence de trois ou quatre semaines, l'Académie a pris des mesures  
suffisantes pour que l'Instruction des Étudiants ne souffrît point de son absence.

La Chaire d'Interprétation des Livres Saints a été conférée à M<sup>re</sup> le Docteur  
Dufournet, lequel a été installé le 1<sup>er</sup> Novembre 8<sup>e</sup>, & a commencé son fonction  
immédiatement après; — Étonnamment comme par la manière dont il  
avait rempli pendant plusieurs années la fonction de Lecteur; — Sans  
indubitablement sans d'intérêt par l'affection filiale qu'il avait témoignée au  
respectable Pasteur dont il avait été suffragant; — Et à mort dans une  
qui à un caractère estimable et à l'amour de la Religion, il joignait un  
grand fonds de connaissances; — Mais espérer que l'étude du Langue  
et des Antiquités Judaïques, sur laquelle feu M<sup>re</sup> le Professeur Bridel avait  
si semé quelques fleurs, continuer par les soins de M<sup>re</sup> Dufournet  
d'offrir de l'attrait aux Étudiants de Théologie —

## B. Étudiants

Dans le rapport que l'Académie a fait en février dernier, elle a rendu  
en général un témoignage avantageux aux Étudiants des divers auditoires.  
Il paraît que la plupart d'entre eux montrent un bon esprit et une louable  
émulation —

L'auditoire de Théologie était composé de 57 Étudiants dont quatre de  
Vallees du Piémont ~~et un de la Savoie~~ —

9 Étudiants composaient l'auditoire de Droit —

57 Composaient celui de Philosophie — Dans ces nombres étaient compris  
un Étudiant du Vallée du Piémont, et 3 Étudiants Absens par congé —

56. Étudiants composaient l'auditoire de Belles Lettres.

## C. Cours de Zoologie :

M<sup>re</sup> Chavannes Professeur honoraire de Zoologie a donné cet hiver,  
conformément à l'invitation du Conseil d'Etat en date du 1<sup>er</sup> Mars 8<sup>e</sup>, un Cours de  
Zoologie, qui n'est pas encore terminé; Il est suivi par environ 30 Étudia



qui ont profités avec empressement de ce moyen d'instruction que le Conseil d'Etat ~~ne leur procure pas~~

A l'examen extraordinaire que le Præsentat de l'École a subi le 23<sup>e</sup> jour d'année, en présence de l'Académie et d'un nombre nombreux de divers matriculés, relatifs à l'histoire, à géographie, et à l'état que ~~le Præsentat~~ avait retenu du Cours donné l'année dernière par le Præsentat, et les avantages réels que les Étudiants en général peuvent retirer du Cours de ce Professeur.

### D. Cours d'Economie Politique

En suite de <sup>la commission du</sup> ~~la commission du~~ <sup>Grand Comité</sup> ~~Grand Comité~~ pour que l'Economie politique fut enseignée, et d'après la disposition annoncée par le Conseil d'Etat dans sa séance de l'année dernière, il a profité de moyen qui s'est présenté de faire donner un Cours de cette science par M. le Ministre Berger, avantageusement connue d'après les examens qu'il a subi en 1817 pour la chaire de Philosophie.

Ce Cours a commencé au mois de décembre et s'est terminé à la fin de mai. Il a été suivi jusqu'à présent par 18 Étudiants tant de Théologie que de Philosophie, et par cinq autres personnes. M. Berger, à l'époque des Censures du mois de mai dernier, a rendu à l'Académie un témoignage satisfaisant sur les Étudiants qui suivaient son Cours, et l'on a lieu de penser que le Gouvernement aura répondu à ce que le Gouvernement attendait de lui, mais le Cours n'étant pas terminé, on ne peut émettre une opinion prononcée sur le mérite de ce Cours, et sur l'utilité qui pourra en résulter.

### Bibliothèque

La revue générale de la Bibliothèque a été faite à l'époque présente par le Règlement pour l'Académie. La Commission nommée à cet effet par l'Académie lui a fait un rapport très satisfaisant sur l'état où elle a trouvé cet établissement.

Le fonds Payotal qui était le 30 Juin 1820, de 48,392 fr. outre un solde de 3230 fr. 9<sup>l</sup> 7<sup>l</sup> par rapport du pour les Bibliothécaires en Chef, s'est trouvé le 30 Juin 1821 de 45,592 fr. outre un solde de 4,229 fr. 7<sup>l</sup> 7<sup>l</sup> de la Bibliothèque; ainsi il s'est vu à l'issue de l'année un déficit de 2,799 fr. 7<sup>l</sup> 7<sup>l</sup> par rapport au solde effectif de 2,449 fr. 2<sup>l</sup> 6<sup>l</sup> par rapport.

Cette diminution de fonds de la Bibliothèque provient de l'achat de

Le Livre élémentaire écrit  
Le Conseil d'Etat n'a pu rendre de lui-même un livre élémentaire, mais dans le sens de l'application du Grand Comité. Le programme qui avait été rédigé avait pour objet un Cours relatif à ces deux objets d'un examen approfondi, lequel avait pour des Espérances qui ont été causées par la publication du programme n'a pas eu lieu aussi tôt qu'on se l'était proposé. Néanmoins le projet n'a pas été abandonné, et même le Conseil d'Etat s'en occupe actuellement.

diminution de fonds

effectif de 2,449 fr. 2<sup>l</sup> 6<sup>l</sup> par rapport





*[Faint, mostly illegible handwritten text at the top of the page]*

Le Conseil d'Etat ayant décidé en 9<sup>me</sup> Février, qu'un Collège  
 d'Economie Politique devrait être donné par M<sup>re</sup> le Ministre Berger, lequel Collège  
 devait commencer au mois de Décembre et finir à la fin de Mars prochain.  
 M<sup>re</sup> Berger a commencé ce cours à l'époque prescrite et le continue  
 à Paris jusqu'à présent pour Auditeurs 18 Etudiants tant de Théologie que  
 de Philosophie, et cinq autres personnes. <sup>Il se rend à l'Académie,</sup> M<sup>re</sup> Berger, à l'époque des  
 Cours du mois de Mars dernier, pour donner à l'Académie un témoignage  
 satisfaisant sur les Etudiants qui suivent ses cours. ~~Il se rend à l'Académie~~  
 pour dire que M<sup>re</sup> Berger, avant d'acquiescer comme par son examen  
 qu'il subit en 1817, pour la Chaire de Philosophie, aura répondu à  
 ce que le Conseil d'Etat attendait de lui; mais son cours n'étant pas  
 terminé nous n'avons pas eu de données suffisantes pour en faire une  
 opinion prononcée sur la mérite de son cours, et sur l'utilité qui pourroit  
 en résulter.

Le Conseil d'Etat  
 Le Conseil d'Etat n'a pas pu de ses  
 idées de procurer son livre élémentaire  
 qui dans le cours des délibérations du  
 Grand Conseil de programme qui avait  
 été rédigé dans son sein sur un  
 commun relatif à ce livre et le sujet  
 n'ayant pas été approfondi, lequel a fait  
 voir des difficultés qui ont été causes  
 que la publication du programme n'a  
 pas eu lieu aussi tôt qu'on se le voit  
 proposer. Néanmoins le projet n'a  
 pas été abandonné, et même le Conseil  
 d'Etat s'en occupe actuellement.

Bibliothèque

La revue générale de la Bibliothèque a été faite à l'époque  
 prescrite par le Règlement pour l'Académie. La Commission nommée  
 à cet effet par l'Académie lui a fait un rapport très satisfaisant sur l'état  
 où elle a trouvé cet établissement.

Le fonds Capital qui était le 30 Juin 1820, de 48,392 fr. outre un  
 solde de 3039 fr. 96 7/8 rapporté par le Bibliothécaire en Chef, s'est  
 trouvé le 30 Juin 1821 de 45,592 fr. outre un solde de 3039 fr. 96 7/8  
~~Le fonds de la Bibliothèque qui avait été de 48,392 fr. 96 7/8, et qui s'est  
 trouvé de 45,592 fr. 96 7/8, a diminué de 2,800 fr. 00 0/100.~~

Diminution de  
 2,800 fr. 00 0/100  
 effectif de 2,449 fr. 26 6/8 rapporté

Cette diminution du fonds de la Bibliothèque provient de l'achat de

Instrument d'astronomie, dont la majeure partie ont été <sup>payés</sup> ~~achetés~~ du 1<sup>er</sup> Juillet 1820, au 30 Juin 1821, et qui conformément à la décision contenue dans le ~~libre du Conseil d'Etat du 20 février 1818~~ ont été ~~achetés~~ sur les fonds de la Bibliothèque -

La somme employée pour achat de livres du 1<sup>er</sup> Juillet 1820, au 30 Juin 1821, a été de 1363 fr.

Le nombre des volumes achetés a été de 236, ce qui avec huit volumes donnés, porte à 1676 volumes, le nombre total des livres de la Bibliothèque

### G. F. Instruments

Les Instruments d'astronomie attendent encore la construction d'un observatoire, construction qui n'est pas très dispendieuse, mais qui exige un local commode. Ces Instruments sont provisoirement déposés chez le Professeur de Mathématiques et d'astronomie; Ils ont été examinés et trouvés bien soignés. Ils n'ont sans doute pas encore toute l'utilité qu'ils pourront avoir quand ils seront placés dans un observatoire, mais ils mettent du moins le Professeur à même de faire connaître aux Etudiants les principaux Instruments dont il est appelé à parler dans ses leçons d'astronomie et dont une description ne peut donner qu'une idée incomplète -

Le Cabinet de Physique a aussi été trouvé en bon état, de même que le Cabinet et le Laboratoire de Chimie - Les Professeurs qui doivent le service des Instruments et appareils existants dans ces Cabinets et ce Laboratoire, les soignent convenablement.

à établir

~~Les deux appareils rectangulaires et l'appareil de l'organe, par le Conseil d'Etat le 20 février 1818 ont été achetés sur les fonds de la Bibliothèque -~~

### H. Co. Musée

Le Cabinet de minéralogie est ~~très bien~~ <sup>très bien</sup> tenu - ~~Il a été examiné par une Commission~~ <sup>Il a été examiné par une Commission</sup> Le rapport que lui a fait cette Commission sur l'état du musée et sur les soins qu'y donnent Messrs. Charvonnat Professeur et Hardy, a été très satisfaisant; les musées par des dons qui attirent l'intérêt que nos Citoyens prennent et l'établissement - Un tableau suspendu au Musée indique les noms des donateurs -

disposés en ~~la~~ <sup>les</sup> ~~donations~~ <sup>donations</sup>



J. H. Caisse des Arvernes <sup>de gage</sup>

Le fonds Capital de la Caisse des Arvernes, qui, le 30 Juin 1820  
était de 14,910 fr. 76<sup>c</sup> 9, s'est trouvé le 30 Juin 1821 de  
17,142 - 7 - 8.

Il a été livré pour jours ordinaires - 343 fr. 4. 5<sup>c</sup> -  
Et pour jours extraordinaires - 162 - 9<sup>c</sup> -

Les jours extraordinaires accordés à la fin de 1821 ensuite d'examen  
spéciaux sur l'histoire de la diocèse, sur la Littérature Française, et sur la  
Zoologie ne sont pas compris dans cette somme.

VI. Affaires Ecclésiastiques

Cour les Pasteurs en fonctions ont été approuvés dans leur Censure de  
l'année dernière; il en a été de même à l'égard des Suffragans. Depuis  
lors, quelques uns de ces derniers, d'une conduite d'ailleurs irréprochable, mais  
égarés par des suggestions étrangères, jointes à l'exaltation d'un zèle  
outré, ont osé adopter les opinions de certains sectaires qui tendent bien  
plus à troubler l'union religieuse & l'ordre établi, qu'à avancer la vraie  
piété. - Les réunions <sup>(assemblées)</sup> et les distributions de livres dans ces lieux, ont  
occasionné de la rumeur & quelques désordres. - Le Conseil a ordonné  
des informations ou des enquêtes à l'égard de ceux-ci; ~~il les a~~ <sup>il faut</sup>  
des avertissements <sup>ont été adressés</sup> (à plusieurs jeunes ministres) <sup>et</sup> il faut espérer  
que d'autres mesures ~~seront prises~~ ne deviendront pas nécessaires.

+ Des mesures de précaution  
et de surveillance ont  
d'ailleurs été prises;

Trois Candidats ont obtenu, en Juillet dernier, la consécration au St.  
Ministère - L'un d'eux est des Vallées du Rhémois; les deux autres  
~~de Fontenay~~ occupent actuellement des Places de Principal dans les Collèges de ~~Fontenay~~  
Cambrai. Un quatrième occupe une place de second Régent.

Un Ecclésiastique ~~de Fontenay~~, ~~le Sr. J. B. ...~~, ~~ancien ...~~, admoniteur  
précédemment pour divers actes d'insubordination envers l'autorité civile,  
et, cette année, obligé le Conseil d'Etat - de prendre à son égard une  
mesure répressive <sup>selon</sup> ~~il est~~ <sup>conformément</sup> à la loi du 28 Mai 1818, en publiant  
sans permission, les promesses de mariage d'un étranger avec une Valdoise,  
et appelé à répondre sur cette contravention, il l'a fait ~~de~~ un ton & d'une  
manière peu convenable. - En conséquence & par arrêt du 3 Juin, le  
Conseil a suspendu ce Cens. de ses fonctions pour cinq semaines, en  
vertu de l'art. 37 de la même loi.

Le Préfet de Trévouze intervenu, a élevé des prétentions de



compétence, mais le Conseil, fondé sur les Droits du Canton, ne les a  
pas admises, et la mesure a eu sa pleine exécution.